

proximité



Saint-Egrève

# Conseils des habitants

***Pour ma Ville,  
mon avis compte***



***vous aussi,  
participez !***

*Depuis plusieurs années, Saint-Egrève s'est engagée en faveur de la proximité et du renforcement de la participation des citoyens à l'élaboration des décisions.*

*Cette proximité se définit comme un système de relations où chacun peut être acteur de l'amélioration du quotidien dans les quartiers et la commune.*

*La Ville, par le biais de ses Conseils des habitants, met en place les conditions permettant de favoriser ces échanges, entre les habitants eux-mêmes et avec leurs élus municipaux, pour penser, proposer et construire le quotidien de chacun, améliorer le vivre ensemble, la qualité et le cadre de vie des Saint-Egrévois.*

## A quoi servent les Conseils des habitants ?

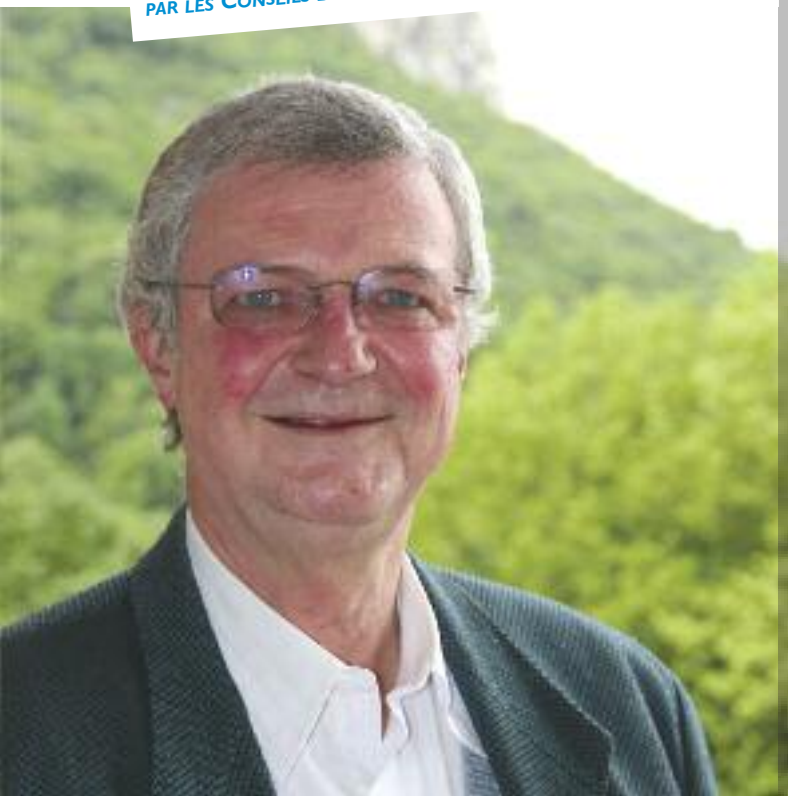
Les Conseils des habitants sont des instances citoyennes de proximité, de terrain, qui offrent un cadre d'expression permanent à tous les Saint-Egrévois qui désirent prendre part de façon active à la vie de leur ville et participer ainsi à la vie démocratique locale.

Les Conseils des habitants associent les Saint-Egrévois à l'élaboration des décisions publiques locales. Leurs membres sont saisis par la Ville de certains projets structurants à l'échelle des quartiers ou de leur commune, mais ils peuvent également se saisir eux-mêmes d'un sujet (la propreté des espaces publics, l'aménagement d'une place ou d'une rue, le stationnement, les questions des déplacements dans les quartiers...).

Pour formuler des propositions et émettre des avis sur les projets, dont ils sont ou se sont saisis, les membres se réunissent en groupe de travail pour exprimer leurs "expertises d'usage", c'est-à-dire exprimer leur pratique du quartier au quotidien.

**JEAN-PIERRE CLÉMONT**  
MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS SUD NÉRON  
"CHACUN A SON DADA, MOI PAR EXEMPLE, CE SONT LES  
QUESTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ QUI M'INTÉRESSENT,  
MÊME SI J'AI TRAVAILLÉ SUR TOUS LES THÈMES ABORDÉS  
PAR LES CONSEILS DES HABITANTS."

**MARIE-JOSÉ LAMBERT**  
MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS VENCE  
"J'AI À CŒUR QUE LES HABITANTS SE CONNAISSENT, SOIENT  
ENSEMBLE, PUISSENT ÉCHANGER ET SURTOUT FAIRE REMONTER  
À LA MAIRIE LES PROBLÈMES DU QUARTIER. C'EST POUR CELA  
QUE QUAND J'AI APPRIS LA MISE EN PLACE DES CONSEILS  
DES HABITANTS, J'AI DÉCIDÉ DE M'Y IMPLIQUER."





## Un Conseil des habitants, comment ça marche ?

Chaque Conseil des habitants exerce ses missions à l'intérieur de son périmètre qui regroupe plusieurs quartiers. Il existe trois conseils sur la commune :

- ▶ le Conseil des habitants “Nord Cornillon”
- ▶ le Conseil des habitants “Vence”
- ▶ le Conseil des habitants “Sud Néron”

A l'intérieur des Conseils des habitants, chaque membre peut librement prendre la parole et s'exprimer. Il n'y a pas de président, ni de bureau. Tous les membres participent de manière égale. Un **groupe d'animation** peut simplement être désigné au sein de chaque conseil pour coordonner et piloter les travaux, avec l'aide et le soutien de la Ville.

Deux à trois fois par an, tous les membres d'un même conseil se réunissent en **séance plénière** à laquelle participe l'élus référent. L'objectif des séances plénières est de :

- ▶ proposer des thèmes de réflexion et des sujets de travail,
- ▶ restituer à l'ensemble des membres les travaux réalisés par les **groupes de travail thématique**,
- ▶ formaliser et voter des avis,
- ▶ faire émerger des questions et des propositions à la municipalité.

Entre les séances plénières, les membres se réunissent autant de fois qu'ils le désirent en groupes de travail thématique pour réfléchir et travailler sur un sujet ou une question précise. Chaque membre est libre de rejoindre le ou les groupes qui l'intéressent, en fonction de ses choix et de ses centres d'intérêt.

Une fois par an, tous les membres des trois Conseils se réunissent lors d'un **Forum des Conseils des habitants**. Ce forum, auquel participe notamment Madame le Maire, est l'occasion pour tous les membres de se rencontrer, d'échanger sur leurs travaux respectifs et de dialoguer avec tous les Saint-Egrévois.

**MICHEL BOURRAT**

**MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS NORD CORNILLON**  
“ IDÉALEMENT, JE PENSE QUE LES CITOYENS BÉNÉVOLES, QUI NE SONT NI DES ÉLUS NI DES FONCTIONNAIRES, ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER... DANS NOS RÉUNIONS, IL Y A DES GENS DES DIFFÉRENTS QUARTIERS, LE CHOIX DU PARTAGE DE LA VILLE EN TROIS ZONES A PERMIS DE PASSER OUTRE LES PARTICULARISMES DES QUARTIERS HISTORIQUES DE SAINT-ÉGRÈVE ET PERMIS AUX GENS DE SE RENCONTRER ET S'EXPRIMER.”



**PIERRE MÉTAIS**

**MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS VENCE**  
“ ATTENTION, IL FAUT BIEN COMPRENDRE QU'ON N'A PAS TOUJOURS LA MAIN. NOUS NE SOMMES QU'UN CONSEIL CONSULTATIF, ON PEUT DONNER DES IDÉES MAIS PAS PRENDRE DE DÉCISION ! ON PEUT CONSTATER QUE NOS REMARQUES SONT PRISES EN COMPTE. TOUTEFOIS, ON EST INFORMÉS DES PROJETS BIEN EN AMONT, ON EN SAIT PLUS, ET NOS RÉFLEXIONS PEUVENT CONTRIBUER À AMÉLIORER CERTAINS SUJETS.”



## Qui peut être membre ?

Nul besoin d'être un expert ou un brillant technicien ! Les Conseils des habitants sont ouverts à tous les Saint-Egrévois majeurs, ainsi qu'aux associations (union de quartier, association de parents d'élèves...). Il faut simplement habiter sur Saint-Egrève (y compris les représentants des associations). Chaque Saint-Egrévois désirant devenir membre intègre alors le conseil correspondant à l'adresse de sa résidence.

La participation à un Conseil des habitants est volontaire, gratuite et bénévole. L'engagement se fait pour une période d'un an renouvelable.

Pour être membre, il faut avant tout connaître et aimer son quartier et avoir envie de s'exprimer directement sur des projets concernant la vie de ce dernier et de sa ville. En rejoignant le Conseil des habitants de son secteur de vie, chaque membre apporte ses questions, ses réponses, ses centres d'intérêt et sa vision de Saint-Egrève.

## Des élus référents

Un conseiller municipal est attribué à chaque Conseil des habitants. Cet élu référent est en charge des relations de proximité et assure l'interface entre l'instance et la municipalité.

Son rôle est de veiller au bon fonctionnement du conseil et de garantir une écoute directe et permanente de la municipalité.

Les trois élus référents sont :



Bernard Bresó



Ridha Ben Kaab



Caroline Bruno

→ **Bernard Bresó** - Conseiller municipal chargé des relations de proximité secteur Nord Cornillon  
[bernard.breso@mairie-st-egreve.fr](mailto:bernard.breso@mairie-st-egreve.fr)

→ **Ridha Ben Kaab** - Conseiller municipal chargé des relations de proximité secteur Vence  
[ridha.benkaab@mairie-st-egreve.fr](mailto:ridha.benkaab@mairie-st-egreve.fr)

→ **Caroline Bruno** - Conseillère municipale chargée des relations de proximité secteur Sud Néron  
[caroline.bruno@mairie-st-egreve.fr](mailto:caroline.bruno@mairie-st-egreve.fr)

### A noter :

Pour assurer le bon fonctionnement des Conseils des habitants, une charte constituant le cadre de référence a été adoptée par le Conseil Municipal du 4 juin 2014. Elle est le fruit d'un travail mené en étroite collaboration entre la Ville, les unions de quartiers et un groupe de Saint-Egrévois volontaires.



### PASCAL DIHO

**MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS SUD NÉRON**

"JE ME SUIS ENGAGÉ DANS LES CONSEILS DE HABITANTS, POUR POUVOIR ÊTRE INFORMÉ AU PLUS PRÈS DE CE QU'IL SE PASSE DANS LE QUARTIER ET POUVOIR INFORMER AUSSI BIEN LA VILLE QUE LES HABITANTS. PEU IMPORTE QUI EST À LA TÊTE DE LA MAIRIE. JE PENSE QUE C'EST UN DEVOIR CITOYEN DE S'IMPLIQUER."



### DANIELLE LEEMANS

**MEMBRE DU CONSEIL DES HABITANTS VENCE**

"C'EST POUR DES RAISONS PERSONNELLES ET ÉGOÏSTES QUE JE ME SUIS ENGAGÉE DANS LES CONSEILS DES HABITANTS. NOUVELLE SUR LA COMMUNE, C'ÉTAIT L'OCCASION DE RENCONTRER DES GENS, DE COMMUNIQUER, DE MIEUX CONNAÎTRE LES PROJETS DE LA VILLE ET ÉVENTUELLEMENT, À MON PETIT NIVEAU, DE PARTICIPER (...). AU FIL DES MOIS, JE ME SUIS PLUS INTÉRESSÉE À CERTAINS SUJETS PLUTÔT QU'À D'AUTRES."



# A quel conseil suis-je rattaché ?

## Nord Cornillon

Avenue de Karben (depuis le carrefour de l'Avenue de San Marino jusqu'au rond point de la Rue de Rochepleine)  
Avenue de l'Europe  
Avenue de l'Île Brune (de Vence Ecoparc au Fontanil)  
Avenue de San Marino  
Avenue du Général de Gaulle (depuis la rue de la Contamine / rue de Saint-Robert jusqu'au Fontanil)  
Chemin des Dormilles  
Impasse de l'Europe  
Impasse des Abattoirs  
Impasse Henri Barbusse  
Mail Pierre Mendès-France  
Place Barnave  
Place Nelson Mandela  
Pont-Barrage  
Route de Cornillon  
Route de Lyon  
Rue Alexandre Poronnet  
Rue Bouvet  
Rue Casimir Brenier (depuis la rue de Saint-Robert jusqu'à la rue de Visancourt)  
Rue de Cornillon  
Rue de Jomardière  
Rue de l'Ancienne Brasserie  
Rue de la Biolle  
Rue de la Chartreuse  
Rue de la Contamine  
Rue de la Gare  
Rue de la Priola  
Rue de la Trémouillièrre  
Rue de Saint-Robert  
Rue des Abattoirs  
Rue des Bonnais  
Rue des Îles  
Rue des Mails  
Rue des Peupliers  
Rue du Lac  
Rue du Port  
Rue Jean Moulin  
Rue Joseph Rolland  
Rue Lionel Terray  
Rue Pierre et Marie Curie  
Rue Pré Nat  
Rue Troussai  
Rue Victor Hugo

## Secteur Vence

Allée de l'Aiguille de Quaix  
Ancien Chemin de Proveysieux  
Avenue de Gavanière  
Avenue de Karben (entre les intersections rue de Rochepleine et rue de l'Ancienne Brasserie)  
Avenue de l'Île Brune  
Avenue de la Monta  
Avenue du Collège  
Avenue du Général de Gaulle (depuis le Pont de Vence jusqu'au niveau de la rue de la Contamine / rue de Saint-Robert)  
Chemin de Bellevue  
Chemin de Clapières à Proveysieux  
Chemin de la Bourrelière  
Chemin de la Croix Gorge  
Chemin de la Ferme  
Chemin de la Grande Combe

Chemin des Oiseaux  
Chemin du Grand Champ  
Chemin Vert  
Impasse des Sablons  
Impasse du Châtelet  
Impasse J.H Lartigues  
Place Pompée  
Route de Proveysieux D105  
Route de Quaix D105A  
Rue Adolphe Muguet  
Rue Casimir Brenier (depuis l'intersection de la rue de Visancourt jusqu'à l'avenue Médecin Général Viallet)  
Rue de Bellevue  
Rue de Clapières  
Rue de Chalves  
Rue de Chamechaude  
Rue de Champaviotte  
Rue de Champy  
Rue de Chantemerle  
Rue de Charmant Som  
Rue de Clapières  
Rue de Corporaillères  
Rue de Cuvilleux  
Rue de Fourvieux  
Rue de Jomardière  
Rue de l'Ancienne Brasserie  
Rue de l'Ancienne Ferme  
Rue de l'Ancienne Poste  
Rue de l'Angélus  
Rue de l'Industrie  
Rue de l'Isère  
Rue de la Contamine  
Rue de la Monta  
Rue de la Priola  
Rue de la Richarde  
Rue de la Roche  
Rue de la Vence  
Rue de Planfay  
Rue de Rochepleine  
Rue de Saint Robert  
Rue de Saint-Nizier  
Rue de Visancourt  
Rue des Brieux (depuis la rue de Champy jusqu'au Chemin Vert)  
Rue des Charmettes  
Rue des Charmilles  
Rue des Glairaux  
Rue des Glaneuses  
Rue des Mails  
Rue des Mésanges  
Rue des Moutonnées  
Rue des Sablons  
Rue des Verdiers  
Rue du Champ Bayard  
Rue du Cotaire  
Rue du Dauphiné  
Rue du Foyer  
Rue du Maquis des Marseillères  
Rue du Médecin Général Viallet  
Rue du Pont Noir  
Rue du Ratz  
Rue du Vercors  
Rue Fernand Forest  
Rue François Truffaut

Rue Jean Vilar  
Rue Lionel Terray  
Rue Louis Neel  
Rue Paviot

## Secteur Sud Néron

Allée de la Fontaine Vierge  
Allée des Acacias  
Allée des Glaïeuls  
Allée des Lilas  
Allée des Troènes  
Allée du Muguet  
Avenue de l'Île Brune (de Saint-Martin-le-Vinoux au n°22)  
Avenue du Général de Gaulle (depuis Saint-Martin-le-Vinoux jusqu'au Pont de Vence)  
Boulevard de Belledonne  
Chemin de Fiancéy (Lac)  
Chemin de la Maladière  
Chemin des Faux Sauniers  
Chemin du Champ Carabo  
Chemin du Fié  
Chemin du Muret  
Hameau des Charmettes  
Impasse des Sablons  
Lotissement Egrevinieres  
Place du Marronnier  
Place du Muret  
Place Georges Roche  
Place Saint Christophe  
Place Salvador Allende  
Rue Astérix A1  
Rue Bel Air  
Rue Chapotier  
Rue de Combariel  
Rue de l'Ancienne Ferme  
Rue de l'Industrie  
Rue de la Richarde  
Rue de la Sapinière  
Rue de Prédieu  
Rue des Alpes  
Rue des Brieux (depuis l'intersection du Chemin Vert en direction de l'avenue du Général de Gaulle)  
Rue des Échelles  
Rue des Glairaux  
Rue des Moutonnées  
Rue des Roses  
Rue des Trois Ponts  
Rue du 19 Mars 1962  
Rue du 8 Mai 1945  
Rue du Champ Bayard  
Rue du Champ Manet  
Rue du Drac  
Rue du Faugirou  
Rue du Fournet  
Rue du Gymnase  
Rue du Lieutenant Fiancéy  
Rue du Moucherotte  
Rue du Muret  
Rue du Néron  
Rue Jean Amigoni  
Rue Marcel Paul  
Rue Mélusine  
Rue Michel Bonnet  
Rue René Cassin







## Renseignements

Mission développement durable et participation des habitants

Ville de Saint-Egrève  
Hôtel de Ville  
36 avenue du Général de Gaulle  
CS 40120 - 38521 Saint-Egrève Cedex  
Tel : 04 76 56 53 03  
[www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)  
[www.agenda21.saint-egreve.fr](http://www.agenda21.saint-egreve.fr)

